

Description du pèlerinage et de l'Oumra

Cheikh Abou ramla Habou Saley



AU NOM D'ALLAH, LE TOUT MISERICORDIEUX, LE TRES MISERICORDIEUX

A propos de l'auteur



Diplômé de l'Université de Médine ; faculté de la da'awa et fondement de la religion ; Ex assistant administratif près du consulat général de la république du Niger au Soudan ;

Ex responsable de la section prêche et culture près Bureau régional de l'AMA à Maradi ;

Actuellement chargé de cours à la mosquée Aboubacar Assiddik - Soura et au club Al-birr/Maradi Niger, et Surveillant général près le complexe privée Ibnou Sina.

Table des matières

Introduction	1	
Chapitre I : les sources juridiques	. 4	
Chapitre 2 : les différents types de pèlerinages	8	
Conclusion	14	

Introduction

Le pèlerinage est le cinquième pilier de l'Islam et qui d'après la plupart des savants a été instauré en l'an neuf de l'Hégire. C'était au cours de cette période que le Messager d'Allah (pssl.) désigna Aboubacar Assidik à la tête de la mission du pèlerinage.

Le Messager (pssl.) aura à effectuer cette honorable visite un an près pour des raisons suivantes :

- 1-Le climat d'insécurité qui régnait ne permettait d'aller à la Mecque,
- 2- Aussi, il ne voulait le faire avec les mécréants qui faisaient le Tawaf nus
- 3- Il espère la purification de sainte Ka'ba.

Est appelé à aller au pèlerinage tout musulman, ayant atteint l'âge de puberté, libre jouissant de ses aptitudes mentales, et possédant les moyens nécessaires pour ce voyage.

En l'an dix de l'ère musulmane le Prophète (p.l.s) effectua lui-même le pèlerinage qui porta le nom du pèlerinage d'adieu.

Cependant l'histoire du pèlerinage remontait au temps du Prophète Ibrahim qui fut le premier à la Ka'aba en compagnie de son fils Ismail et a fait le tour de la maison sacrée, Allah le Très Haut nous rapporte ce dans son saint livre « lorsque Ibrahim éleva les fondations de la maison ainsi que fils Ismail, ils dirent: ô Seigneur agrée notre œuvre, car c'est Toi l'Auditant, le Savant par excellence. » Chapitre la vache, verset 127.

D'autre part il a été authentifié que le Messager d'Allah (P.L.S) rencontrait au pied des lieux saints des groupes de pèlerins pendant la période mecquoise de sa mission pour leur transmettre le message d'Allah.

Ceci expliquait que le pèlerinage était un rite bien connu par les Arabes qui disait- on célébraient ces rites nus.

Ce cinquième pilier de l'Islam a été instauré pour être un moment de recueillement et de confidence entre le serviteur et son Créateur dont l'objectif est la purification de l'âme et l'obtention de l'absolution des péchés.

C'est aussi un moment de rencontre annuelle pour la nation musulmane qui se retrouve pour célébrer ce rituel hérité du Prophète Ibrahim.

Il représente également un signe de l'unité du monde musulman malgré la barrière linguistique et la diversité de leur couleur. Enfin c'est un rappel , une séquence dis-je du jugement dernier, jour au cours duquel les êtres humains seront tous égaux devant le Juge Suprême, Allah .

Le pèlerinage est riche d'enseignement s, de leçons, car il marque sans aucun doute la vie future du pèlerin et restera gravé dans sa mémoire. O Seigneur agrée notre pèlerinage, pardonne- nous nos péchés, guide –nous vers le droit chemin, le chemin des prophètes, sincères, des martyrs et des pieux. Amen.

Chapitre I: les sources juridiques

Le pèlerinage est une des anciennes formes d'adorations connues depuis l'époque du Prophète Ibrahim à qui Allah le Très Haut s'était adressé en disant : « Appelle les humains à l'accomplissement du pèlerinage, ainsi ils vont converger vers toi répondant à ton appel de tous les côtés lointains à pied et aussi sur toute autre monture. »

« Afin qu'ils témoignent eux-mêmes des avantages qui leur ont été accordés et invoquer le nom d'Allah pendant des jours bien déterminés sur ce qu'Il (Allah) leur a attribué comme fortune du nombre des animaux. Et consommez- en vous-mêmes leur viande et faites – en manger les nécessiteux misérables. » Chapitre le hadj 27-28.

" فالحج موسم ومؤتمر. الحج موسم تجارة، وموسم عبادة. والحج مؤتمر الحج مؤتمر الحتماع وتعارف، وتنسيق وتعاون."

« Le pèlerinage est une saison, un rassemblement, il représente une période commerciale, une saison d'acte d'adoration. Il est également est une sorte de conférence, de rassemblement, une occasion de se connaitre, de coordonner les activités des musulmans et de s'entraider. »

1-1 source coranique du hadj.

Le pèlerinage étant un des cinq piliers de l'Islam a été instauré en l'an neuf de l'Hégire et le Messager d'Allah a eu l'effectué en dix de l'année musulmane.

Dans le Saint Coran Allah le Très Haut dit : ((Et c'est un devoir envers Allah pour les humains qui ont les moyens d'aller accomplir le pèlerinage à la maison sacrée)) chapitre la famille d'Imran verset97.

1-2 sources prophétiques.

D'après Ibnou Omar®, le Prophète (p.l.s) a dit : « l'Islam a été fonde sur cinq piliers : attester qu'il n'y a de divinité mérite d'être adore qu'Allah et que Mohamed (p.l.s) est le Messager d'Allah, accomplir la prière, s'acquitter de la Zakat ,jeûner le mois de Ramadan et visiter la maison sacrée. »

1-3 l'unanimité des Ulémas.

Les Ulémas ont à l'unanimité adopte le Hadj comme étant un piler de l'Islam.

1-3 Les vertus et les mérites du pèlerinage.

D'après Abou Houreira (r) le Messager d'Allah (p.l.s) a dit : « **Celui** qui accomplît le pèlerinage sans commettre ni immoralité, ni dévergondage, retourne (chez lui) aussi pure que le jour de sa naissance. » Toujours d'après Abou Houreira le Messager d'Allah (p.l.s.) a dit : le petit pèlerinage efface les péchés entre deux Umras. »

Remarque:

En langue arabe le mot désigne viser ou cibler quelque chose et la réaliser ou la faire – En jurisprudence, c'est le fait de visiter la maison sacrée en accomplissant les grands rites pendant un moment donne et d'une manière particulière. En fait le mot pèlerinage est un ensemble de rites particuliers accomplis pendant des moments précis par une personne particulière.

Le pèlerinage s'accomplit sous certaines conditions dont:

* être musulman;

- * jouir de ses facultés mentales;
- * atteindre l'âge de puberté;
- * être un homme libre;
- * avoir le moyen financier;
- * avoir une compagnie légale pour les femmes.

Chapitre 2: les différents types de pèlerinages.

Les savants musulmans ont énuméré trois types rites que nous allons étudiés en détail ; il s'agit de :

2-1 Le Tamatou'ou.

Il consiste à accomplir au prime abord le **petit pèlerinage** pendant les mois du Hadj (le mois de **Cha'ouwa**l , le mois de **Zoul-qua'ada** enfin le mois de **Zoul-hidja**) puis accomplir le **grand pèlerinage** par la suite , donc séparément.

A : description du petit pèlerinage(Oumra).

Il est recommandé à quiconque envisage d'accomplir l'Oumra de : Prendre un bain se parfumer, porter l'habit d'Hiram en ayant l'intention d'accomplir l'Omra, la femme porte tout de son choix pourvu qu'il couvre la totalité de son corps, prier deux ra ka'ats si c'est le moment de la célébrer.

Une foi ce qui précède a été exécuté le pèlerin à partir du miqua't est appelle à prononcer la Talbiyaen (cours de route) : labaika lahouma, labaika, la charika lak labaika innal mahda laka wal moulk, lacharika lak. Il continue à répéter cette formule dont il doit interrompre en commençant le Tawaf.

Arrivé à la Mecque, il procède au Tawaf qui consiste à faire sept fois le tour de la Ka'aba en débutant à partir de la prière noire la mettant à sa gauche et finit son au point de départ. Apres cela il prie deux raka'ats derrière la position d'Ibrahim, puis se dirige vers le mont Safa pour entamer les va-vient entre Safa et Marwa, tout en comment par Safa et en finissant par Marwa. Retenons que le Sa' i (va- et vient entre Safa et Marwa) est le fait de compter le parcours entre ces deux monts, c'est – à –dire l'aller fait(1) et le retour est compté comme(2). On finit ainsi à Marwa puis on se rase la tête ou on coupe ses cheveux, les femmes coupent légèrement leur cheveu.

En résume l'Omra consiste prendre l'Hiram, faire le Tawaf, puis le Sa' i et enfin se couper ou raser ses cheveux.

2-2 la description du pèlerinage.

Le huitième jour du mois de Zoul hidja, le pèlerin porte son l' Hiram à partir de son domicile en ayant bien entendu l'intention au fond de son cœur d'accomplir le Hadj dont voici la formule « labbïka hadjan ». Il se dirige ensuite vers Mina où il reste et célèbre toutes les cinq prières respectant le principe de la prière du voyageur, passe la nuit en se recueillant.

Aux première lueurs du jour, il quitte Mina pour Arafat le neuf de Zoul hadj. Arrivé dans ce périmètre délimité par le Prophète (p.l.s), il célèbre la prière de Zouhour et d'Açar au même moment suivant la règle de la prière du voyageur. Au coucher du soleil le pèlerin quitte Arafat, prend la direction de Mouzdalifat où il est appelé à célébrer la prière du Maghreb et celle d'Icha respectant les normes de la prieure du voyageur également. Le pèlerin passe ainsi la nuit à Mpizdalifat pour se recueillir, implorant Allah le Miséricordieux le Très Miséricordieux.

Les piliers du pèlerinage.

Il s'agit de :

Al ihram qui consiste à avoir l'intention d'accomplir le pèlerinage ou l'Oumra à partir du mîkat

Se positionner à l'intérieur du périmètre d'Arafat le neuf du mois de Hadj.

Le Tawaf

Le Sa'î ou les va et vient entre Safa et Marwa.

Remarque : lorsqu' un de ces quatre actes n'est pas accompli, le pèlerinage est invalide.

Les actes obligatoires du pèlerinage.

Le port de l'Hiram à partir du Mika,

Stationner à Arafat le neuf du mois du Hadj

Passé la nuit à Mouzdalifah

Lapider la grande stèle le dix de Zou hadja (le jour de la fête), procéder au lancement des sept cailloux sur les deux autres stèles le onze, le douze et le treize, tout respectant le moment prévu pour la circonstance (l'après-midi).

Se raser la tête, ou couper ses cheveux quant aux femmes, elles coupent superficiellement leurs cheveux.

Passer la nuit à Mina le 11, 12, jusqu'au 13 du mois de Hadj.

Remarque:

Si le pèlerin oublie un de ces actes obligatoires, il doit le compenser.

2-2 Le deuxième type du pèlerinage.(Al-quirane).

Il consiste soit à avoir l'intention d'accomplir je hadj et l'oumra ensemble ou de commencer par oumra puis introduire le pèlerinage avant de commencer le tawaf de l'oumra – Celui qui a choisi ce type rite arrivé à la Mecque, il procède au tawaf d'arrivée, puis effectue lés va et vient entre safat et marwa, valables .pour son oumra et son hadj. Il reste dans ihram jusqu'aux jours de la fête.

3-2 Le troisième type de rite du hadj : (al-if rad)

Il consiste à avoir l'intention de faire seulement le pèlerinage; arrivée à la Mecque il fait son sa' i pour le hadj et de même dans son état de sacrilège jusqu'au dix du mois de hadj.

Remarque

Les savants estiment que la première forme du pèlerinage est la meilleure; je trouve qu'elle est la plus souple.

*Les actes que le pèlerin doit éviter

- 1/Faire tomber ses cheveux crasser ou couper.
- 2/Couper ses ongles.
- 3/L'usage du parfum après l'Hiram.
- 4/Contracter un mariage ou le parrainer.
- 5/Embrasser sa femme.
- 6/Avoir des rapports sexuels.
- 7/La chasse , à cela il faut ajouter qu'il est interdit aux hommes de couvrir leur tête ou porter des habits cousus ou des souliers.

Remarque

Avant de regagner son pays, le pèlerin doit faire le Tawaf d'au revoir ; quant à la visite de la mosquée du Prophète (p.l.s) à Médine, elle ne s'inscrit pas dans le cadre des actes du hadj ; seulement c'est une occasion à mettre à profit.

Conclusion

Le pèlerinage n'est pas un voyage touristique, il est plutôt une passibilité d'aller sur les sites historiques, une occasion de se rapprocher auprès d'Allah, de communiquer, avec son seigneur en vue d'obtenir la rémission de ses péchés. le pèlerinage loin d'être un voyage touristique n'est ni, un voyage olympique dont le but est de récolter des médailles, il est plutôt un moment de développer la spiritualité de l'homme et de cultiver son côté psychologique.

Discourt de Messager d'Allah aux pèlerins

L'imam Mouslim a rapporté d'après Jaber (raa) :"Le Prophète (saw) passa neuf ans à Médine sans entreprendre de pèlerinage, au cours de la dixième année, son pèlerinage était proclamé, un concours prodigieux de peuples se rendit à Médine pour y participer et imiter le Prophète (saw)."

Le Prophète (saw) fit son entrée à la Mecque par la partie haute et s'arrêta devant la porte des Banous Chaïba, il dit :"O mon Dieu accrois l'honneur et la puissance de cette Maison (kaâba) ainsi que de tous ceux qui y sont en pélerinage ou en visite pieuse et augmente leur piété".

Puis, il continua son chemin en enseignant aux Musulmans les principes du pélerinage.

Le Jour où il arriva au <u>Mont Arafat</u>, il prononça un discours dont voici le texte :

"Ô Musulmans, écoutez moi, j'ignore si l'année prochaine, nous pourrons nous rencontrer en ce même endroit. Votre sang et vos biens sont sacrés, comme le sont ce jour, ce mois et cette ville. Je proscris tout ce qui se rapporte à l'ère préislamique, la vengeance propre à cette période est désormais interdite, à commencer par celle d'Ibn Rabiâ Ben Al Hareth, l'usure propre à la Jahiliya (ère de l'ignorance) est également interdite, à commencer par celle d'Al Abbas Ben Abdelmottaleb.

"Ô Musulmans, le démon n'espère plus être adoré sur votre terre. Mais s'il est écouté, il se satisfera de celles de vos actions que vous méprisez. Craignez le pour votre religion."

"Ô Musulmans, le mois intercalaire n'est qu'un surcroît d'infidélité; les incrédules s'égarent ainsi; une année, ils le déclarent non sacré, afin de se mettre en accord sur le nombre de mois que Dieu a déclarés sacrés. Ils déclarent ainsi non sacré ce que Dieu a déclaré sacré."

"Le temps a accompli un cycle complet comme au jour où Dieu a créé les Cieux et la Terre. L'année est de douze mois. Quatre de ces mois sont sacrés, dont trois successifs: Dhoul Qida, Dhoul Hijja et Al Muharram, et le mois situé entre Joumada et Chaaban."

"Craignez Dieu en vos femmes, car vous les avez prises selon un pacte que vous avez conclu avec Dieu, et ce n'est qu'avec la permission de Dieu que vous cohabitez avec elles. Elles ont des droits sur vous, et vous avez des droits sur elles. Elles ne doivent accueillir personne chez vous sans votre accord. Si elles s'avisent de le faire, frappez les modérément. En revanche, elles sont en droit d'exiger de vous que vous les entreteniez".

"Réfléchissez bien à ce message que je vous ai communiqué, Ô Musulmans. Je vous laisse deux guides qui ne vous permettront pas de vous égarer, si vous vous y conformez : le Livre de Dieu et la Tradition de Son Prophète."

"Ô Musulmans, écoutez et obéissez, même si vous êtes gouvernés par un esclave éthiopien au nez coupé, tant qu'il vous gouverne en se conformant au Livre de Dieu le Très Haut. Quant à vos gens de maisons (domestiques), nourrissez les de vos plats et habillez les de vos vêtements. S'ils commettent une faute que vous ne leur pardonnez pas, vendez les, Ô Serviteurs de Dieu, mais ne les faites pas souffrir."

"Ô Musulmans, écoutez moi et soyez raisonnables. Vous savez que les Musulmans sont frères. Un Musulman n'a droit qu'à la part des biens de son frère qu'il lui cède de plein gré. Ne soyez pas injustes envers vous-mêmes. Ai-je bien transmis le message? Vous comparaîtrez un jour devant Dieu, c'est pourquoi vous devrez éviter de vous égarer et de vous entretuer après ma mort. Que ceux qui sont ici

présents transmettent ce message aux absents, ils le comprendront peut être mieux que ceux qui l'auront écouté. Vous serez interrogés à mon sujet, que direzvous alors ?

Et la foule de répondre : "Nous certifions que tu nous a communiqué ton message, que tu as accompli ta mission et que tu nous as prodigué tes conseils".

Du même auteur

- Le prix de la liberté
- Les chemins de la vie
- La guerre psychologique
- le monde musulman face aux défis de l'heure
- Femme & société
- Islam et la politique
- Initiation au Tawhid
- Le droit Moderne, une conséquence de la colonisation occidentale
- Description de pèlerinage
- 9mpact des mass-médias
- Dhoul-qarnein, un modèle de bonne gouvernance
- Commentaire de la préface du livre El Akhdari
- L'homme ce disputeur déclaré

